

Règlement relatif aux conflits d'intérêts

Politique de conformité de Johnson Controls



Applicabilité

Niveau Entreprise	Oui
Divisions et filiales américaines à participation majoritaire	Oui
Divisions et filiales non américaines à participation majoritaire	Oui
Coentreprises et sociétés affiliées consolidée	Oui
Coentreprises et sociétés affiliées non consolidées	Recommandée

Les salariés sont quelquefois confrontés à des situations où leurs intérêts personnels peuvent entrer en conflit avec ceux de Johnson Controls. Ce document vous fournira les outils nécessaires pour prendre les mesures appropriées en toute confiance si de telles situations se produisent.

Objet : Le règlement relatif aux conflits d'intérêts de Johnson Controls vise à identifier et à prévenir les situations dans lesquelles les activités d'un salarié entrent en conflit ou paraissent entrer en conflit avec les intérêts de Johnson Controls, de ses filiales ou de ses sociétés affiliées.

(15-00.103.GLBL_Rev.2)

Qu'est-ce qu'un conflit d'intérêts ?

Un conflit d'intérêts existe lorsque les intérêts personnels d'un salarié risquent d'interférer avec sa capacité à prendre des décisions impartiales au nom de la société.

Johnson Controls attend des salariés qu'ils se comportent conformément à l'intérêt supérieur de la société. C'est ce que l'on appelle un « **devoir de loyauté** ».

Comment identifier un conflit d'intérêts ?

Un conflit d'intérêts peut se produire lorsque vous avez un intérêt financier, personnel ou social qui pourrait altérer – ou sembler altérer – votre jugement, par exemple :

- Occuper un deuxième emploi dont les devoirs entrent en conflit avec vos responsabilités professionnelles.
- Détenir une participation dans l'entreprise d'un concurrent, d'un client, d'un fournisseur ou d'un partenaire commercial de Johnson Controls, ou être lié par un engagement professionnel à l'un d'eux.
- Accepter des cadeaux ou l'hospitalité d'un fournisseur qui pourrait donner l'impression que vous lui êtes redevable.
- Avoir des relations personnelles intimes au sein des structures hiérarchiques où vos liens personnels, amoureux ou familiaux pourraient affecter les décisions de l'entreprise.
- Liens personnels ou familiaux étroits avec un salarié d'un concurrent, d'un client, d'un fournisseur ou d'un partenaire commercial de Johnson Controls.

Dans le doute, demandez conseil

Vous vous demandez si une situation risque de créer un conflit d'intérêts ou d'en donner l'apparence ? Posez-vous trois questions :

1. Cela pourrait-il influencer mon objectivité ou mon jugement concernant les décisions commerciales de Johnson Controls ?
2. Cela pourrait-il sembler contraire à l'éthique ou déloyal envers d'autres personnes ?

Si vous répondez par l'affirmative à l'une de ces questions, ou si vous hésitez, contactez le service de conformité ou le service juridique, ou envoyez un e-mail à askcompliance@jci.com pour obtenir les réponses nécessaires.

Remarque :

Pour obtenir des conseils détaillés en matière de cadeaux et d'invitations, consultez la politique de Johnson Controls relative aux cadeaux, invitations et déplacements concernant les tiers.

Quelles sont mes responsabilités ?

Salarié(e) :

- Déclarez tout conflit d'intérêts réel, potentiel ou perçu comme tel en remplissant un formulaire de déclaration sur le **portail de conformité**.
- Conformez-vous aux instructions reçues à la suite de votre déclaration.
- Actualisez sans attendre tout formulaire de déclaration existant en cas de changement de situation par rapport à une déclaration antérieure.
- Contactez immédiatement le service de conformité ou envoyez un e-mail à **askcompliance@jci.com** si vous n'êtes pas certain qu'une situation nécessite d'être déclarée ou qu'elle soit autorisée.

Manager :

- Veillez à ce que tous les membres de l'équipe remplissent un formulaire de déclaration de conflit d'intérêts lorsqu'ils sont concernés par cette situation.
- Conseillez aux salariés de déclarer tout conflit connu, réel, potentiel ou perçu comme tel.
- Conformez-vous aux instructions reçues à la suite de la déclaration.
- Transmettez dès que possible toute question relative aux conflits d'intérêts au service de conformité ou aux ressources humaines.

Que faut-il déclarer ?

1. Tout intérêt personnel ou privé, y compris un emploi extérieur, du bénévolat ou une autre activité pouvant avoir un impact sur votre devoir de loyauté envers Johnson Controls.
2. Tous les postes au sein de conseils d'administration, y compris dans des associations à but à but lucratif et non lucratif, autres que des filiales, sociétés affiliées ou coentreprises de Johnson Controls.
3. Tout autre travail, y compris des services de conseil ou d'emploi d'indépendant, en lien avec une entreprise ou une association cliente ou partenaire de Johnson Controls, ou qui pourrait être considérée comme un concurrent de Johnson Controls.
4. Relations familiales ou personnelles avec des salariés concurrents, clients ou fournisseurs de Johnson Controls.

Cette liste n'est pas exhaustive. Il est possible que d'autres types de situations soient à déclarer. Contactez le service de conformité ou envoyez un e-mail **askcompliance@jci.com** si vous vous interrogez sur la pertinence de déclarer une situation donnée.

Qu'est-ce qu'une relation personnelle ?

Lien entre des personnes, autre que professionnel, qui pourrait être perçu comme susceptible d'influencer le comportement ou les décisions d'un salarié. Les relations personnelles incluent les membres de la famille, les amis ou toute personne avec qui le salarié entretient une relation amoureuse.

Qu'entend-on par « membre de la famille » ou « lien familial » ?

Personne liée à un salarié par la naissance ou l'adoption, ou le fruit d'un mariage ou d'une vie commune, qui inclut :

- Conjoint(e) ou compagnon/compagne
- Parents, beaux-parents ou parents par alliance
- Grands-parents ou grands-parents par alliance
- Enfants, beaux-enfants ou petits-enfants
- Frères, sœurs, demi-frères ou demi-sœurs

Contactez les ressources humaines locales si vous n'êtes pas certain qu'une organisation ou une personne puisse être considérée comme un membre de la famille ou un lien familial.

Scénario tiré de la vie réelle

Je suis salarié dans l'entreprise et un membre de ma famille vient d'être embauché dans la succursale/l'usine où je travaille. Cette situation constitue-t-elle un conflit d'intérêts ? Que faire ?

Oui, cette situation présente un conflit d'intérêt potentiel. Vous devez signaler ce fait à votre responsable et remplir le formulaire de déclaration de conflit d'intérêts via le [portail de conformité](#) afin d'obtenir des instructions sur la marche à suivre.

Quelle est la procédure à suivre ?

Étape 1

Identifiez une situation à déclarer

Étape 2

Déclarez la situation en remplissant un formulaire spécial via le [portail de conformité](#)

Étape 3

Retirez-vous de toute prise de décision liée au conflit potentiel jusqu'à ce que vous receviez des instructions

Quelles sont les activités non autorisées ?

1. Détenir une entreprise concurrente ou travailler pour un concurrent, aider quiconque dans des activités concurrentes, ou prendre part à des activités en concurrence avec les intérêts commerciaux de Johnson Controls. Sont inclus les postes non rémunérés ou l'assistance aux concurrents.
2. Accorder des prêts aux personnes suivantes ou en recevoir de leur part :
 - A. Salariés placés sous son contrôle managérial.
 - B. Personnes ou organisations en affaires ou souhaitant conclure des affaires avec Johnson Controls.

Remarque : Les prêts aux salariés consentis par des institutions financières en affaires avec Johnson Controls sont permis dans la mesure où ces prêts sont effectués dans le cadre de conditions générales ordinaires et pour des montants répondant aux règles de prêt habituelles et ordinaires de l'institution.
3. Utiliser le nom, l'influence, les fonds, les équipements, les installations, les salariés ou le temps de travail de Johnson Controls, sans autorisation préalable :
 - A. Pour des activités extérieures.
 - B. Pour obtenir des conditions générales favorables dans des transactions personnelles.
4. Être impliqué dans les décisions de Johnson Controls qui bénéficient spécifiquement à un membre de la famille ou à une personne avec laquelle le salarié a une relation personnelle.

Qu'entend-on par « concurrent » ?

Dans le cadre de ce règlement, un concurrent est une entreprise ou un individu qui offre ou fournit des produits ou des services que Johnson Controls propose également. Contactez le service de conformité ou le service juridique, ou envoyez un e-mail à askcompliance@jci.com si vous vous interrogez sur la pertinence de considérer une entreprise ou un individu donné(e) comme un concurrent.

Scénario tiré de la vie réelle

Je travaille dans la division CVC chez Johnson Controls, mais le week-end, j'installe des caméras de sécurité dans des entreprises locales. Il m'arrive également de donner des conseils sur la conception de produits. Est-ce autorisé ?

Comme le travail parallèle que vous décrivez implique des produits et des services similaires à ceux fournis par Johnson Controls, ce travail est considéré comme concurrentiel et n'est donc pas autorisé. Si vous n'êtes pas certain qu'une activité ou qu'un emploi secondaire puisse être considéré comme entrant en concurrence avec Johnson Controls, contactez askcompliance@jci.com ou soyez tout simplement prudent et remplissez un formulaire de déclaration de conflit d'intérêts via le **portail de conformité**.

Comment déclarer un conflit d'intérêts ?

Si vous pensez être impliqué dans un conflit d'intérêts réel, potentiel ou perçu comme tel, ou dans une activité interdite, déclarez immédiatement la situation par le biais d'un formulaire de conflit d'intérêts disponible sur le **portail de conformité**. Votre situation sera examinée par le service de conformité ou les ressources humaines, et vous recevrez des instructions sur les étapes à suivre.

Que se passera-t-il en cas de non-déclaration ?

Le fait de ne pas déclarer un conflit d'intérêts réel, potentiel ou perçu comme tel constitue une violation du règlement de Johnson Controls et peut entraîner des sanctions disciplinaires allant jusqu'au licenciement.

Useful links

- [Code d'éthique de Johnson Controls](#)
- [Portail de conformité](#)
- [Relative & Reporting Relationship Policy \(concerne uniquement les salariés basés en Amérique du Nord\)](#)

Dates	Objet	Numéro de politique
Date de publication initiale : Nov. 2016 Date de la dernière révision : Sept. 2018 Date de la mise à jour : Nov. 2022	Conflits d'intérêts	15-00.103.GLBL_Rev.2
Service	Propriétaire de la politique	Approuvée
Juridique, conformité	VP et Directrice Éthique et Conformité	Neuman Leverett, VP et Directeur éthique et à Conformité



© 2022 Johnson Controls. All rights reserved.
(15-00.103.GLBL_Rev.2)